Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260817-2026_72-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 17 août 2026

Date de convocation
13/08/2026

Date d'affichage
13/08/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept août, à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, P. MANSAN, L. CROSNIER, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, M. LOUEDEC
Absents excusés : C. CIVI, C. DALLONGEVILLE, C. BONARD, F. LEYOUR
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : C. BECHET

N° 2026-72

Modification rectificative de la délibération n° 2026-59 du 2 juillet 2026 relative à la Décision Modificative n° 1 (DM n° 1) du budget primitif 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU la délibération n° 2026-59 en date du 2 juillet 2026 portant adoption de la Décision Modificative n° 1 (DM n° 1) du budget primitif 2026 ;

VU l'erreur matérielle constatée dans ladite délibération concernant une erreur dans la somme totale et l'absence de numéro d'opération ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la correction de cette erreur matérielle afin d'assurer la régularité budgétaire et comptable de la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2026 ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de corriger et de remplacer le tableau d'équilibres / l'imputation comptable figurant dans la délibération n° 2026-59 du 2 juillet 2026par les dispositions suivantes :

Rectification adoptée :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	Opération	Dépenses	Recettes

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260817-2026_72-DE

16	1641	Emprunts en euros			20 000 €
21	2183	Matériel informatique	32	1 063.01 € (Serveur mairie)	
21	2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	27	2 501.52 € (Cuisine)	
			27	1 183 € (Chauffe-eau)	
21	231	Immobilisations corporelles en cours	32	2 688.52 € (mise aux normes)	
			27	911.11 € (mise aux normes logement)	
			27	11 652.84 €	
Total				20 000 €	20 000 €

- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, d'établir et de signer la maquette budgétaire rectifiée de la Décision Modificative n° 1 qui sera transmise au Comptable Public.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

<u>Décision du Conseil municipal</u> : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)